



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
b***24042278*****Déposé / Registered****29 FEV. 2024**

au greffe du Tribunal de l'entreprise
à Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0476 557 733****Nom**(en entier) : **EUROPEAN ASSOCIATION OF GRAPHIC PAPER
PRODUCERS**(en abrégé) : **EURO-GRAPH**Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 250, 8ème étage, 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission, nomination et réélection d'administrateurs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2023

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Mikko Antsalo, ayant élu domicile pour les besoins de la publication au siège de l'association, en qualité d'administrateur de l'association, avec effet au 31 décembre 2023.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Matthias Friedrich, ayant élu domicile pour les besoins de la publication au siège de l'association, en qualité d'administrateur de l'association. Son mandat est exercé à titre gratuit, prend effet le 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des personnes suivantes en qualité d'administrateur de l'association :

- Monsieur Antonio Redondo ;
- Monsieur Robert Wood ;
- Monsieur Joachim Lange ;
- Monsieur Marco Eikelenboom ;
- Monsieur Lars Lundin ;
- Monsieur Tomaso Carlo Esposito ;
- Monsieur Klemens Gottstein ;
- Monsieur Corrado Lignana ;
- Monsieur Geertruth van den Berg ;
- Monsieur Bernhard Cantzler.

Le mandat des administrateurs précités est exercé à titre gratuit et prendra fin le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale décide d'attribuer les fonctions suivantes au sein du conseil d'administration :

- Monsieur Robert Wood : président (également administrateur) ;
- Monsieur Marco Eikelenboom : vice-président (également administrateur).

Le mandat des personnes précitées est exercé à titre gratuit, prend effet le 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration est dès lors composé comme suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



- Monsieur Antonio Redondo ;
- Monsieur Robert Wood ;
- Monsieur Joachim Lange ;
- Monsieur Marco Eikelenboom ;
- Monsieur Lars Lundin ;
- Monsieur Tomaso Carlo Esposito ;
- Monsieur Klemens Gottstein ;
- Monsieur Corrado Lignana ;
- Monsieur Geertruth van den Berg ;
- Monsieur Bernhard Cantzler ;
- Monsieur Matthias Friedrich.

Conformément à l'article 23 des statuts, l'association est valablement représentée dans tous ses actes, y compris la représentation en justice, d'une part, par le président ou un vice-président et, d'autre part, par un administrateur, agissant conjointement, qui ne doivent pas fournir la preuve d'une décision préalable du conseil d'administration.

Le directeur général représente l'association individuellement dans les limites de la gestion journalière, y compris la représentation en justice, et ne doit pas fournir la preuve d'une décision préalable du conseil d'administration.

L'association est également valablement représentée par un mandataire, dans les limites de son mandat.

L'assemblée générale charge Monsieur Alain Costantini et Monsieur Julian Delplanche, avocats, ayant leurs bureaux à 1435 Mont-Saint-Guibert, rue Emile Francqui 1, chacun avec pouvoir d'agir individuellement, de procéder aux formalités de publication requises en vertu des décisions qui précèdent.

Alain Costantini
Avocat
Mandataire spécial